



Bonjour,

Ce mercredi 10 avril, le Conseil d'État a suspendu le décret du gouvernement interdisant aux fabricants d'alternatives végétales à la viande d'utiliser les mots "steak", "escalope" ou "jambon". Ce décret publié fin février, devait entrer en vigueur le 1er mai prochain.

Une victoire pour ACCRO, spécialiste des alternatives végétales à la viande, qui avait demandé la suspension du décret il y a quelques semaines, aux côtés d'autres acteurs du marché.

*"La suspension de ce décret est un vrai succès ! Cette décision remet sur un pied d'égalité les fabricants français et étrangers. C'est donc une très bonne nouvelle pour les entreprises françaises qui œuvrent en faveur du made in France et qui contribuent à l'économie de notre pays. **Cette décision rappelle surtout également qu'il n'y a aucune confusion chez le consommateur ; l'aspect 100% végétal de nos produits est aujourd'hui assumé, visible, lisible et compris de tous.**"* **témoigne Renaud Saisset, DG d'ACCRO.**

En réponse à ce décret "incohérent" selon ACCRO, la marque avait décidé de lancer, en association avec l'agence Fantastic, une campagne de renaming, diffusée sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) et qui visait à détourner de façon humoristique le décret. **Cette campagne voit donc aujourd'hui une nouvelle publication paraître, puisque ACCRO peut officiellement appeler ses merguez, "merguez"...**

